



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1
LOT N°3**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
44, rue du Château
77 300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 64 70 10 80

B - Identification du titulaire du marché public

RENOV'ACTION PROPLETE
65 rue de Montlhéry
91240 Saint-Michel-sur-Orge

SIREN 524 177 110

C - Objet du marché public / accord-cadre

■ **Objet :**

AOO 23005 – Nettoyage des locaux de l'agglomération du Pays de Fontainebleau

Le présent avenant concerne le lot n°3 : Équipements sportifs et clubs houses

■ **Date de la notification :** 7 septembre 2023

■ **Durée d'exécution :** L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois, expressément par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, avec un délai de préavis de 3 mois

■ **Montant initial :**

Lot n°3 :

Montant estimé à 94 468,56 € HT ou 113 362,27 € TTC (prestations forfaitaires : 90 930 € HT ou 109 116 € TTC / prestations complémentaires sur bons de commande estimées à 3 538,56 € HT ou 4 246,27 € TTC)

Le montant maximum annuel de la partie à prix unitaires est fixé à 9 000 € HT.

Il n'y a pas de montant minimum annuel.

Prestations forfaitaires :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors taxes : 90 930 €
- Montant TTC : 109 116 €

Prestations complémentaires sur bons de commande (montant du Devis Quantitatif Estimatif)

- Taux de la TVA : 20 %

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241212-2024-180-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

- Montant hors taxes : 3 538,56
- Montant TTC : 4 246,27

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

A la demande de la municipalité de Chartrettes, la gestion du gymnase François Combourieu, sis sur la commune, lui est rétrocédée par délibération **XXX** du conseil communautaire du 12 décembre 2024. Cette rétrocession prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Aussi, il est procédé par le présent avenant, aux modifications ci-dessous :

L'article 4.7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché, dédié à la Clause de réexamen, dispose que « *La liste des sites n'est pas exhaustive, des sites pourront être ajoutés, supprimés ou modifiés tout au long de l'accord-cadre dans les limites du territoire de l'agglomération du Pays de Fontainebleau.* »

L'article R.2194-1 du Code de la commande publique prévoit quant à lui que « *Le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage.* »

Le champ d'application est donc constitué de la liste des sites.

La nature des modifications est l'ajout, la suppression ou la modification.

Dans la présente espèce il s'agit donc de suppression du site considéré en raison de la rétrocession susmentionnée.

Ceci étant exposé, les modifications sont :

- A l'article 2.2 « Descriptif des locaux, périodes et fréquences de passages » du Cahier des Clauses Techniques Particulières –qui dresse la liste des locaux concernés par le marché 23005, suppression des locaux associés au lieu « Gymnase François Combourieu » et de leur consistance

Lieu	Gymnase François Combourieu
Adresse	Rue des Ecoles, 77590 Chartrettes
Typologie	Gymnase, dojo, tribune, vestiaires, sanitaires, hall, couloirs, conteneur à ordures
Surfaces des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Gymnase : 1019 m² (sol souple sportif) - 4 vestiaires de 20m² (carrelage) - Tribune (sol béton) - Dojo
Surfaces vitrées (pour 1 face)	11 portes d'accès 27,5m ² 1 baie vitré 31,5 m ² (hauteur 3m) 14 vitres 88m ² 1 garde-corps tribune 34,5m ²
Spécificités	Poubelles à vider quotidiennement (tri) dans un container. Container à sortir et rentrer 1 fois par semaine Locaux sous alarme Nettoyage des conduits d'aération/chauffage sous plafond dans le dojo une fois par an
Fréquences des passages	Du lundi au samedi, hors jours fériés, avant 8h30 Fermeture du site 4 semaines en été (mi-juillet, mi-aout) et 2 semaines sur les congés de fin d'année

- Dans l'annexe 1 « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » de l'Acte d'Engagement, il est procédé à la suppression des éléments suivant " :

Gymnase François Combourieu (Chartrettes) :

Prix HT : 26 572,00 €

TVA : 5 314,40 €

Prix TTC : 31 886,40 €

- Dans l'annexe 2 « Bordereau des Prix Unitaires » de l'Acte d'Engagement, il est procédé aux suppressions des éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241212-2024-180-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Tarif horaire pour prestation d'entretien exceptionnelle (inclus les matériels et produits d'entretien) du lundi au samedi :

Gymnase François Combourieu

Prix unitaire HT : 18,24 €

TVA : 3,64 €

Prix unitaire TTC : 21,88 €

Tarif horaire pour prestation d'entretien exceptionnelle (fourniture comprise du matériel, des produits d'entretien)

Dimanche et jours fériés

Gymnase François Combourieu

Prix unitaire HT : 27,36 €

TVA : 5,47 €

Prix unitaire TTC : 32,83 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant pour les prestations forfaitaire :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 26 572,00 €
- Montant TTC : - 31 886,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 29,22 %

Nouveau montant du marché public pour les prestations forfaitaires :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 64 358,00 €
- Montant TTC : 77 229,60 €

Pour la partie à prix unitaires, le marché ne prévoit pas de montant minimum annuel.

Le titulaire n'ayant pas de droit acquis au montant minimum, la moins-value occasionnée par la rétrocession susmentionnée n'a donc pas à être prise en compte ni calculée sur la partie à prix unitaires, sur bons de commande, du présent marché.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)